

Commune de SAULIAC sur CELE
Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2018

Présents : D. Bancel, M. Certhoux, V.Debelle , M.O. Kleitz, A. Lompech, C. Mathieu
Y. Segond, C. Yousef Salvin,

Excusé : E. Lecomte

Absent : C. Ménard

Secrétaire de séance : Caroline Yousef Salvin

Le compte rendu de la séance du 27 septembre est approuvé à l'unanimité

1 DELIBERATIONS

- Vente d'une parcelle de terrain située sur la Commune de SAULIAC SUR CELE

Vote à l'unanimité

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 10 novembre 2017 par laquelle l'assemblée décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une section de chemin rural et la délibération du 17 mai 2018 favorable quant à l'aliénation d'une section du chemin rural qui sépare les parcelles cadastrées C 605 à C 608 d'une part et les parcelles C609 ,C610 ,C 611,C 613 d'autre part

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

. décide la cession à Mr Marc Chaumeil, propriétaire riverain qui s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée C1529 au prix de vente de 170.00 euros et dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

- Acquisition de la parcelle C1533 (appartenant à Marc Chaumeil)

Vote à l'unanimité

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise à disposition d'un terrain au profit de la commune par M. Marc CHAUMEIL. Ce terrain étant limitrophe de l'aire de repos de Sauliac sur Célé pour aménager l'espace dévolu aux containers de la collecte des déchets, il avait été aussi proposé à M Marc CHAUMEIL que la commune puisse faire l'acquisition de cette parcelle.

La commune a donc proposé à M Marc CHAUMEIL d'acquérir la parcelle référencée C1533 située sur la Commune de Sauliac sur Célé. Le prix proposé, a été de 170.00€.

M Marc CHAUMEIL ayant donné son accord pour la vente de cette parcelle, le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 170.00 €.

-Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétions,

d'Expertise et d'Engagement Professionnel)

Vote à l'unanimité

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

ARTICLE 1 : les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois ainsi qu'aux contractuels de droit public.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les suivants :

- adjoints administratifs territoriaux ;
- adjoints techniques;

ARTICLE 2 : LES COMPOSANTS DU RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

ARTICLE 3 : L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

ARTICLE 4 : LES GROUPES DE FONCTIONS ET LES MONTANTS MAXIMUM ANNUELS

Ils sont fixes comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel IFSE en euros
Adjoints administratifs territoriaux Adjoints techniques	Groupe 2	Agent d'exécution	900.00

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

L'IFSE est versée annuellement au mois de décembre et sera proratisée en fonction du temps de travail.

ARTICLE 6 : LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Le CIA peut être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel.

Plus généralement, seront appréciés (liste non exhaustive) :

- la valeur professionnelle de l'agent ;
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions ;
- son sens du service public ;
- sa capacité à travailler en équipe ;
- sa contribution au collectif de travail.

ARTICLE 7 : VERSEMENT DU CIA

Le CIA est versé annuellement au mois de décembre et sera proratisé en fonction du temps de travail.

ARTICLE 8 : PLAFONDS ANNUELS DU CIA

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel CIA en euros	
Adjoint administratifs territoriaux Adjoint techniques	Groupe 2	Agent d'exécution	600.00	

– Proposition de Lot Numérique d'installer une borne WIFI publique

Installation d'une borne publique pris en charge totalement par le Département avec un abonnement annuel 375,72€ TTC

La localisation sera étudiée les services techniques de Lot Numérique .

Vote favorable à l'unanimité

– Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor public

Vote à l'unanimité

Le conseil décide d'attribuer à Mme Armelle CAU, receveur pour la commune de Sauliac-sur-Célé pour les 360 jours de l'année 2018, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 et du décret N°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années : 163.86€ pour l'année 2018

–Actualisation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

- Circuit PNR Les trois vallées

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

–Examen de l'opportunité d'instaurer une taxe d'aménagement au profit de la commune Vote à l'unanimité

La commune souhaitant l'installation de nouveaux arrivants, cette taxe n'est pas cohérente avec cette politique .

Sauliac sur Célé ne mettra pas en place cette taxe.

II Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales selon la réforme REU (Registre Electoral Unique)

1Yves SEGOND
2Bernard Lompech
3Evelyne Certhoux

Vote à l'unanimité

III Examen des devis

*Devis de 629,24€ TTC pour mettre aux normes et installer le triphasé au local des chasseurs

Vote à l'unanimité

*Devis de Mathieu Belcour pour une mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage allant jusqu'à l'obtention du permis de construire pour un local de remise afin de ranger du matériel de la salle des fêtes : 3185€ HT

Vote à l'unanimité

*Devis de Gille Gleyal pour la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de l'appartement au-dessus de la mairie : 3323€ HT

Vote à l'unanimité

IV Concessions du cimetière : critère d'attribution et tarifs

Il s'agit d'un premier échange avant une délibération qui sera proposée au conseil sur les

critères d'attribution afin de gérer les demandes « extérieures » et donner la priorité et éventuellement réserver les concessions aux résidents permanents et secondaires.
Nécessité d'actualiser les tarifs.

V Convention pour l'installation d'une pizzeria "Poivre et Célé"

Caroline Yousef ne participe pas au vote

Vote à l'unanimité

Sylvain Yousef a demandé l'autorisation d'occuper la place du village afin d'y installer son camion pizza les vendredis soir du mois d'octobre au mois de mars, une convention d'autorisation d'occupation temporaire et non cessible est soumise au vote du conseil.

VI Demande de subvention de AFM TELETHON

Le conseil confirme à l'unanimité sa position de ne pas subventionner des organismes à l'échelle départementale et nationale

VII Projet d'aménagement d'une Via Ferrata en vallée du Célé

Le maire demande l'avis du conseil sur un projet d'aménagement d'une Via Ferrata au Liauzu dans le cadre du Pôle de Pleine Nature en Vallée du Célé .

Après discussion il est procédé au vote :

5 contre, 1 abstention, 2 pour.

VIII Questions diverses

1/ Pour la parcelle A1028, en partie en zone constructible et qui fait l'objet d'un CUo ,l'architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) demande que la carte communale soit modifiée afin de positionner la partie constructible en bordure de la RD 24 .

Une réunion sera organisée avec l'ABF, le Grand Figeac (Urbanisme), la Préfecture (DDT) , le pétitionnaire et la commune pour examiner la suite qui peut être donnée à ce dossier.

2/ Abonnement pour la bibliothèque afin passer à une catégorie supérieure qui correspond mieux à la réalité de l'activité de la bibliothèque, le Département nous demande de souscrire un abonnement à une revue

Le choix de cette revue est confié à Anne Lompech, Anne Bueno et Evelyne Certhoux .

Sauliac est la commune qui a, pour la bibliothèque départementale, le meilleur rapport livres empruntés/habitants

3/ La Galette des rois sera programmée le 12 janvier .Elle sera accompagnée d'un temps de loisirs pour les enfants et à cette occasion des livres leur seront offerts .

4/ Nadine Ric a adressé au maire un courrier dans lequel elle fait part de la constatation par des habitants de Sauliac de dégâts occasionnés par les travaux forestiers

Il est prévu de se déplacer sur place pour les évaluer et le cas échéant , vérifier si les chemins concernés relèvent du domaine public.

5/ Un problème de sécurité sur la RD 24, au niveau du pont, est signalé par M.O. Kleitz.

L'avis du STR sera sollicité.

6/Travaux de voirie

7 km de débroussaillage pourraient être prévus cette année

Sur la semaine 46, une journée de débroussaillage a été réalisée dans le bourg

Eclairage public : lors du changement des ampoules, la commune changera le système d'éclairage pour des ampoules à LED garanties 7 ans.

7/ L'école

Réunion des conseils municipaux est programmée le vendredi 23 novembre 2018 à 20h30 à Brengues.